

Compte rendu de la séance du 12 mai 2021

Présents: 19

Absents ayant donné pouvoir: 4 (K.Fourcade, J-C Delort, R.Brun, M.Fric)

votants: 23 (puis 22 lors de la sortie de Monsieur Bieniamé en cours de séance).

- Présentation par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne du plan de gestion des Mares du Dolmen de Sériers.

- Le conseil municipal débat sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Saint-Flour Communauté. Au cours de celui-ci, les problématiques abordées concernent les secteurs qui seront constructibles/non constructibles demain, avec l'impact que cela aura sur le foncier et son marché, lorsque le PLUI sera actif; l'éventuel impact sur l'activité agricole; l'objectif affiché d'accueil de population nouvelle et de construction de nouveaux logements; la souveraineté des communes en matière d'urbanisme, de foncier, de zonage, etc

Travaux de voirie secteur de Cordesse: attribution

La consultation pour ces travaux s'est achevée le 26 mars 2021 à 12h00. Après analyse, l'offre la mieux-disante s'avère être celle de l'entreprise Marquet pour un montant total de 97 931,28€ HT de travaux pour la commune, variante incluse. Les élus décident de lui attribuer ce marché.

Pour: 23 contre: 0 abs:0

demandes d'achat de terrains et régularisation secteur d'Oradour

Des demandes d'acquisitions de terrains ont été reçues, de la part de M. Alhinc, pour acheter un morceau la parcelle cadastrée 145AB0216 d'environ 148m², adjacente à son terrain et de M. Bertrand, son voisin, pour acquérir les parcelles AB114, 113, un morceau d'environ 300m² de la parcelle 145AB1112 et le morceau de chemin d'environ 150m² passant entre ces parcelles.

A cette occasion, la commune pourrait engager la régularisation foncière à effectuer dans le secteur en faisant cadastrer le chemin d'accès créé par la commune, partant de la rue des tilleuls (entre les parcelles 0190 et 118) et traversant la parcelle 112.

S'agissant de dossiers portant sur du domaine public, une enquête publique devra être diligentée. Les élus se prononceront après les conclusions du commissaire enquêteur. Ils précisent en tout cas que le tarif cadre sera appliqué (5€/m²) et que les frais seront partagés entre MM. Alhinc, Bertrand et la commune.

Pour: 23 contre: 0 abs:0

Mise en place d'un système de vidéo protection

Les élus valident le projet d'installation de matériel de vidéosurveillance. Il s'agit d'installer 4 caméras et leur matériel, sur 4 secteurs stratégiques proposés par la gendarmerie : 1 dans le secteur de la Zone Artisanale et 1 entrée de ville visualisant la RD48, 1 dans le secteur de l'école et 1 dans la zone de la mairie, pour un montant (hors frais annuels d'entretien) de 26 391€ HT. L'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes, à hauteur de plus de 66% de cette dépense (soit un montant de 17 832€) sera sollicitée.

*Pour: 15 contre: 2 (Didier Bienaimé, Cédric Viala)
abstention: 6 (Nicole Falet, Benoît Gras, J-Claude Delort,
Rachel Brun, Mélanie Roux, Myriam Fontaine)*

Autres décisions du conseil municipal

Monsieur Bienaimé quitte la séance.

- Sollicitation auprès du Département du Cantal pour une subvention de la restructuration de l'école de Neuvéglise sur un site unique à hauteur de 5% du projet;
- Reprise Commande éclairage de Vernuéjols par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, pour un montant total HT de 2 120,00€, dont 50% à la charge de la commune.
- Mise en place d'une caution de 200€ pour la location des chalets du camping.

pour toutes ces décisions les votes sont les suivants: Pour: 22 contre: 0 abs:0